
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2019

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil dix-neuf, et le 7 décembre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Marie-Laure FORNIES, Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, François MICHALIK, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND

Absents excusés : MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, Henri-Louis VINCLER, Jonathan ZYDKO

POINT UNIQUE – REPRISE DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FÊTES – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Informé en séance du 22 novembre 2019 de l'état préoccupant d'une portion du mur de soutènement longeant, dans sa partie inférieure, le parking de la salle des fêtes, le Conseil Municipal, considérant la nécessité absolue d'intervenir à moyen terme, proposait d'inscrire une ligne de dépense au budget primitif 2020.

Depuis, la situation a rapidement évolué puisqu'une partie du mur, vraisemblablement ravinée par les eaux, s'est effondrée dans l'après-midi du 28 novembre 2019, entraînant une mesure de sauvegarde immédiate pour prévenir tout risque pour les piétons et automobilistes circulant sur l'artère en contrebas, notamment vers le groupe scolaire situé à proximité directe.

Des crédits à hauteur de 56 000 € étant immédiatement mobilisables au chapitre 21 de la section d'investissement, le Maire propose à l'assemblée d'accepter l'impérieuse nécessité d'entreprendre la reconstruction du mur, sur une longueur d'environ cinquante mètres, dans les meilleurs délais possibles.

Le coût des travaux s'établirait, selon un devis présenté par l'Agence Lorraine de Viabilité, à 40 657,- € H.T. Leur maîtrise d'œuvre serait assurée directement par la Commune.

Le plan de financement est bâti sur une participation de l'Etat au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ; les fonds propres de la collectivité abonderaient le complément.

Considérant l'urgence de la situation, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès de M. le Préfet de la Moselle sur le volet Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à concurrence de 60 % du montant de l'opération. Le montant sollicité s'élève ainsi à 24 394,20 €. Le démarrage des travaux se fera dès que le dossier aura été réputé complet, en vue d'un achèvement souhaité fin janvier 2020, mais restant toutefois tributaire d'éventuelles intempéries et des congés de fin d'année de l'entreprise.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer cette demande de subvention, aux conditions édictées, auprès de M. le Préfet de la Moselle.

Afin de provisionner le reste à réaliser permettant de régler ces travaux en cours de premier semestre 2020, sous réserve d'aléas, le Conseil Municipal vote un virement de crédits au sein du chapitre 21 de la section d'investissement, selon les modalités suivantes :

- ouverture d'un crédit de 56 000 euros à l'article 2113 « terrains aménagés autres que voirie »
- prélèvement de 50 000 euros à l'article 2315 – opération 34 « aménagement usoirs »
- prélèvement de 6 000 euros à l'article 020 « dépenses imprévues »

La séance est levée à 10 h 20.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 7 décembre 2019.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

Point unique - Reprise du mur de soutènement du parking de la salle des fêtes – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Emargement des participants :

Alexandre ARUS

Michel ATTINETTI (absent)

Grégoire CHAUDRON (absent)

Brigitte COLLIOT

Marie-Laure FORNIES

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Christophe LOMANTO

François MICHALIK

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Richard ROULAND

Henri-Louis VINCLER (absent)

Jonathan ZYDKO (absent)